

INSTRUCTIONS DE COURSE

OPEN TOUR ARRADON 2023 GOLFE DU MORBIHAN - CN ARRADON - 23 et 24 Septembre 2023 GRADE 4



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile 2021-2024**.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux et ces présentes IC
- 1.4 Les Règles de la Classe OPEN SKIFF :
<https://www.sailing.org/tools/documents/OSKCR20191122-%5b25811%5d.pdf>
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le PC course est situé à l'accueil du club – 02 97 41 74 14 - 06 82 07 15 99 – vanessabohe@gmail.com
- 3.2 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé au Club Nautique Arradon; ils seront également mis en ligne à l'adresse :
https://drive.google.com/drive/folders/1_1T3_XZXdBJMUOYF4PbdeH2xLWGxNivM?usp=sharing
- 3.3 Les informations seront également diffusées sur le groupe WhatsApp :
<https://chat.whatsapp.com/CxnZUIPAC8bDPFRcValQFT>
L'absence de publication sur le groupe WhatsApp ou le non-fonctionnement de ce service ne peuvent donner lieu à une réclamation, demande de réparation ou demande de réouverture d'une instruction de la part des concurrents.
- 3.4 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de la cale.

5.2 Quand le pavillon « Aperçu » est envoyé à terre, la (les) course(s) est (sont) retardées, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course »

Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] Les bateaux doivent impérativement rester sur le parking jusqu'à l'envoi de leur pavillon de série autorisant leur flotte à rejoindre la cale de mise à l'eau.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1

Dates	Horaires	
Samedi 23 Septembre	12h	Briefing coureurs
	13h30	1 ^{er} Signal d'avertissement, courses à suivre
	18h30	Briefing coureurs pour la journée du dimanche
Dimanche 24 Septembre	10h15	1 ^{er} Signal d'avertissement, courses à suivre

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**

7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Le pavillon de classe sera : le pavillon Open Skiff Jaune

7.2 Les flottes seront identifiées de la façon suivante :

Les U12 porteront une rubalise rouge et blanche et les U17 une rubalise jaune et noire. Ces rubalises devront être accrochées au niveau de la latte du haut dans la chute de la voile.

Les U15 ne porteront pas de rubalise.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, si possible, il indiquera également le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

9.3 Zones de free style :

9.3.1 Les exercices de free style seront à faire obligatoirement dans les zones d'expression dédiées qui seront définies par deux frites jaunes (une d'entrée et une de sortie de zone).

9.3.2 Les exercices de free style à effectuer seront annoncés lors du briefing journalier et seront rappelés par l'envoi des pavillons suivants sur le bateau comité, au plus tard au signal d'avertissement :

- Pavillon Blanc : Dessalage à effectuer

- Pavillon Jaune : 360° complet (empannage et virement de bord)

- Pavillon Rouge : Navigation debout dans toute la zone de free style (cf 9.3.1)

9.4 Parcours Raid ou longue distance :

Le comité de course enverra le pavillon « Plastimo » pour indiquer le parcours Raid.

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Jaune	Voir Annexe Parcours	Jaune	Blanche

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.

12.3 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 *Si un bateau viseur se met en place à bâbord de la marque de départ à l'extrémité bâbord, il est interdit aux concurrents de passer entre la marque et le viseur dans les 4 minutes précédentes le départ. La pénalité sera d'un tour à effectuer selon la RCV 44.2 après le signal de départ.*

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu à bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à tribord**.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} de la série
Construits	30 min	60 min	10 min pour les parcours construits
Raids	Sans objet	60 min	25% du temps de parcours du 1 ^{er} avec un minimum de 15 min pour les parcours type Raid

15.2 Le manquement à respecter ce temps cible ne constituera pas un motif de réclamation ou réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.

15.3 Lors des courses en parcours techniques comme en raid, les bateaux manquants à finir dans ces délais (15.1) pourront être classés par le comité de course selon leur position sur l'eau à l'issue du temps limite.

16. SYSTEME DE PENALITE

16.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16.2 Jugement sur l'eau : « L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD3

16.3 La règle de classe C.1.1.(a) (dérogation à la RCV 42) pourra s'appliquer selon RCV P5 si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours.

Le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi des pavillons "O" et "R") permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a),42.2 (b) et 42.2 (c).

16.4 Pour les parcours imposant du « free style » si le free style n'est pas effectué dans la zone d'expression, une pénalité de 8 points sera appliquée sans instruction pour chaque omission.

16.5 Dans la mesure du possible, une liste des bateaux qui auront été pénalisés sur l'eau pour avoir enfreint une des règles de course à la voile ou une de celles décrites dans ces IC sera affichée en ligne :

<https://chat.whatsapp.com/CxnZUIPAC8bDPFRcValQFT>

17. ARBITRAGE SEMI-DIRECT

Se référer à l'**ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT**

18 CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **4 à 6** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **7** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 La règle A5.3 s'applique.

18.4 Le classement par série se fera par extraction avec recalcul de points.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place :

Les concurrents devront **signer personnellement la liste d'émargement** dans la zone prévue à cet effet – sous la tente Zhyk - **avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.**

L'émargement départ sera ouvert 1h avant le 1^{er} signal d'avertissement du jour.

L'émargement retour devra se faire au plus tard 1h après l'arrivée du dernier (ou 1h après le signal de course renvoyant la flotte à terre).

19.2 Pénalités sans instruction (modification de la règle 63 des RCV) pour non-émargement dans les délais :

- Le non-respect de l'émargement au départ entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la première course du jour courue et validée.

- Le non-respect de l'émargement au retour entraînera sans instruction une pénalité de 10% du nombre des inscrits sur la dernière course du jour courue et validée.

- Le non-respect de l'émargement au départ et au retour entraînera sans instruction une pénalité de 20% du nombre des inscrits sur toutes les courses du jour courues.

Ces pénalités se calculent selon les modalités de la règle 44.3(c) des RCV.

19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 **Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour l'ensemble des concurrents depuis le départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre.** Ceci modifie la Règle de Course 40.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22 ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 22.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23. EVACUATION DES DETRITUS

- 23.1 Les débris peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels. Dans le cadre de la politique de bannissement des déchets en plastique préconisée par la FFVoile, tout objet en plastique tel que bouteilles, sacs, emballages de nourriture, etc. devra être solidaire du bateau ou y être attaché.
- 23.2 En cas de non-respect de cette règle « zéro déchet en mer » par un concurrent ou un accompagnateur, cela pourra faire l'objet d'une réclamation pour infraction à la RCV 47.
- 23.3 La même vigilance est demandée à terre (utilisation des poubelles mises à disposition, non pollution du site). En cas de non-respect de cette règle par un concurrent ou un accompagnateur, cela pourra également faire l'objet d'une réclamation.

24 EMLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

25 PRIX

- 25.1 Les prix seront distribués aux vainqueurs des différentes catégories.
- U12 : 1, 2, 3 – 1ère Fille ou 1^{er} Garçon si pas déjà sur le podium
U15 : 1, 2, 3 Garçon – 1, 2, 3 Fille
U17 : 1, 2, 3 – 1ère Fille ou 1^{er} Garçon si pas déjà sur le podium
- 25.2 L'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

26 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata en évaluant les risques au regard de leur niveau de pratique et sous leur seule responsabilité comme précisé dans RCV 4 « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.

Arbitres désignés :

Président du comité de course :	Fabrice THOBIE
Président du jury :	Patrick GONDOUIN
Président du comité technique :	Bernard HELOT
Commissaire aux résultats :	Marie-Laure LUKE-PARIS

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Version 5 : mars 2023

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer **en hélant « Proteste »**

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2. Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.

SD3 Quand un bateau enfreint

- la RCV 31, ou
- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
- la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient, le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2

SD4 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou
- ne l'effectue pas correctement, ou
- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,

le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf selon SD4, ou selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte. Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.

**Respectons les règles du jeu
Respectons nos adversaires
Respectons les décisions des arbitres**

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that action alone, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescription to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

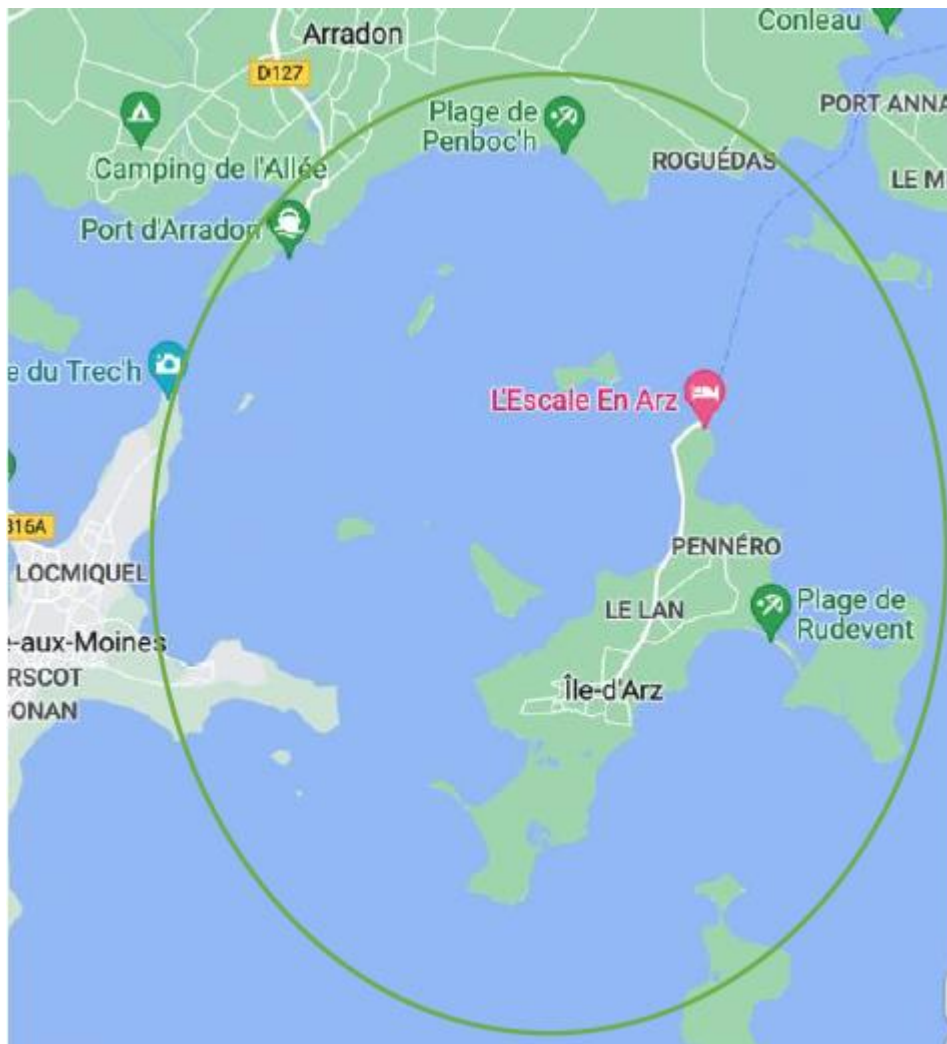
(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

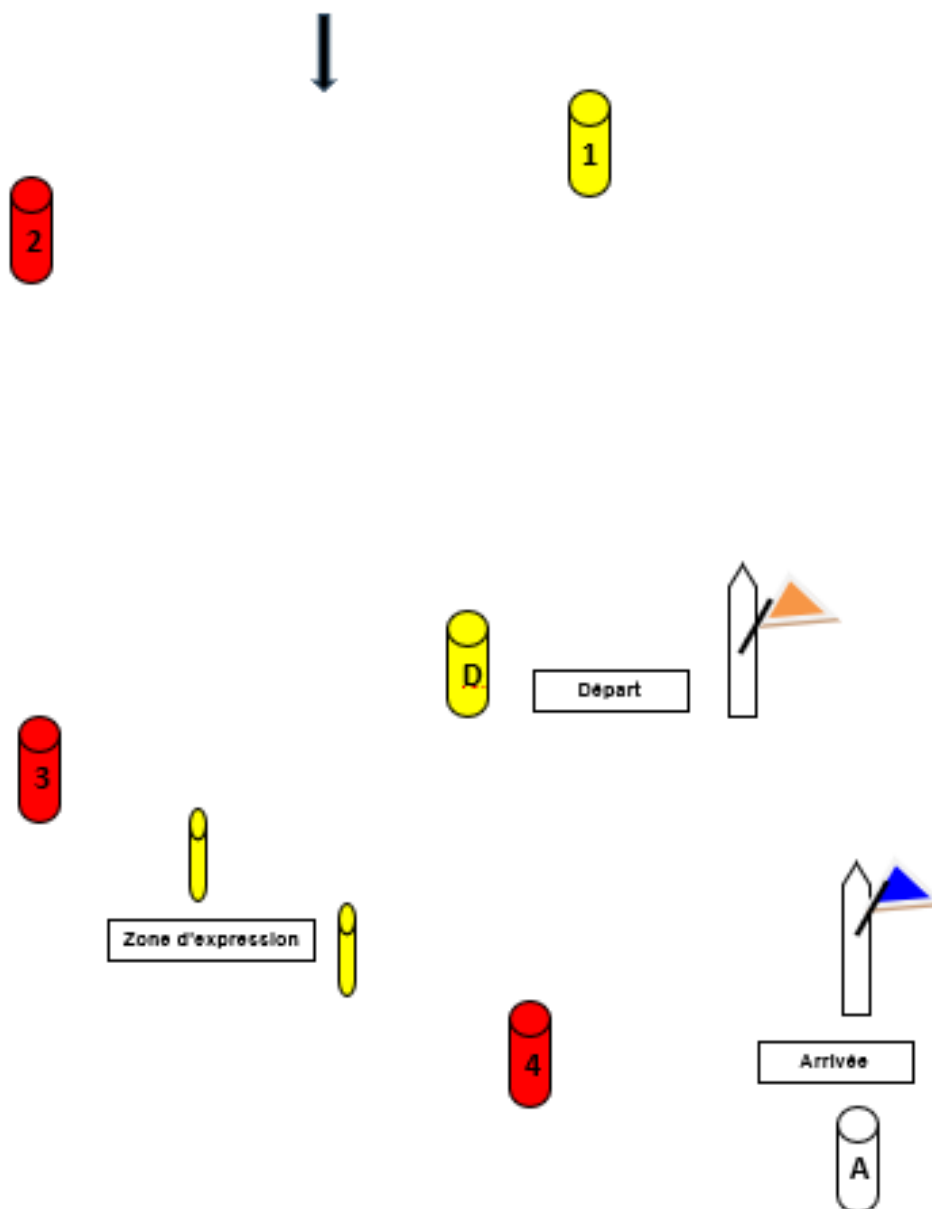
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: https://arbitrage.ffvoile.fr/media/sfmjof1n/imprime_appel.pdf?guid=11779&name=webinaire-formation-continue-arbitres

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Parcours 1 : Trapèze - Flamme Numérique n°1



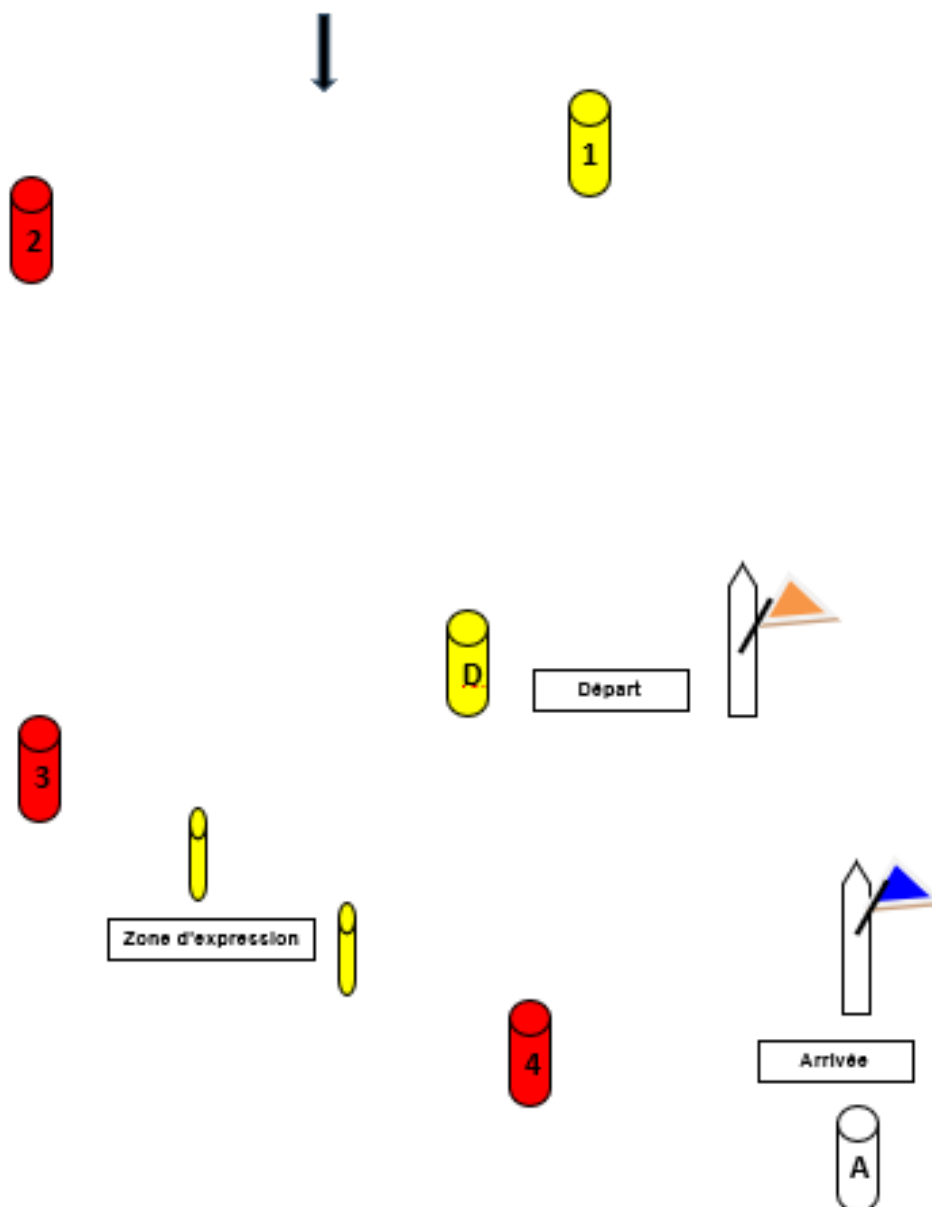
Description du Parcours Trapèze :

Départ – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 4 – Arrivée (Les marques 1, 2, 3, 4 sont à laisser et à contourner à Bâbord)

Marques :

Départ	1	2	3	4	Zone d'expression	Arrivée
Bateau Comité à Tb + Bouée Jaune à Bb	Bouée Jaune	Bouée Rouge	Bouée Rouge	Bouée Rouge	2 Frites jaunes	Bateau Comité à Bb Bouée Blanche à Tb

Parcours 2 : Trapèze Réduit – Flamme Numérique n°2



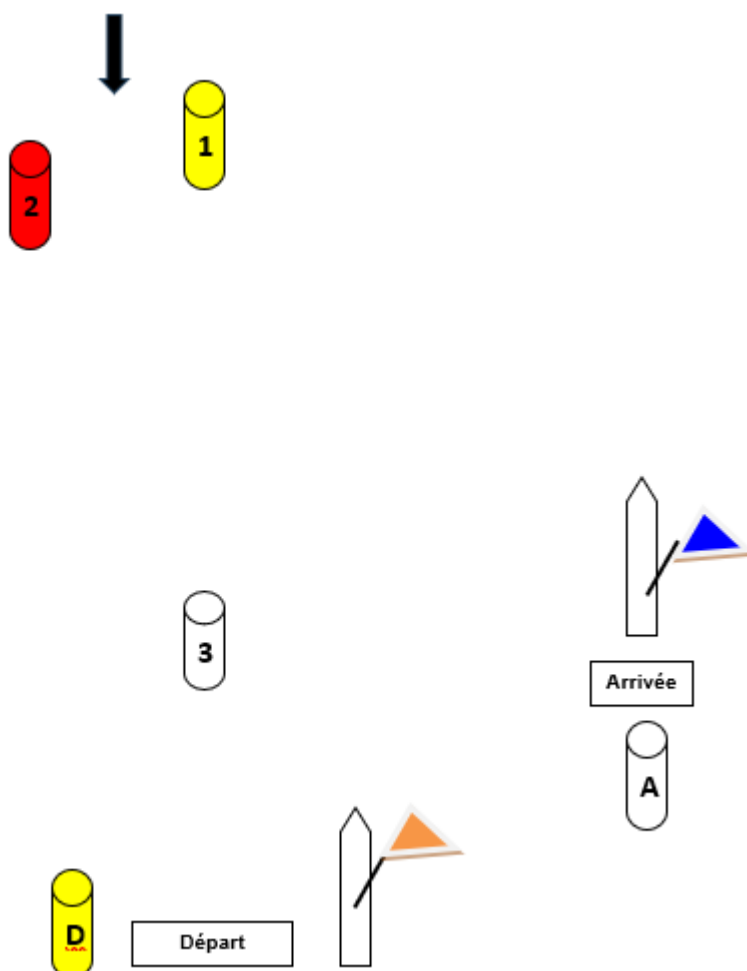
Description du Parcours Trapèze réduit :

Départ – 1 – 2 – 3 – 4 – Arrivée (Les marques 1, 2, 3, 4 sont à laisser et à contourner à Bâbord)

Marques :

Départ	1	2	3	4	Zone d'expression	Arrivée
Bateau Comité à Tb + Bouée Jaune à Bb	Bouée Jaune	Bouée Rouge	Bouée Rouge	Bouée Rouge	2 Frites jaunes	Bateau Comité à Bb Bouée Blanche à Tb

Parcours 3 : Banane - Flamme Numérique n°3



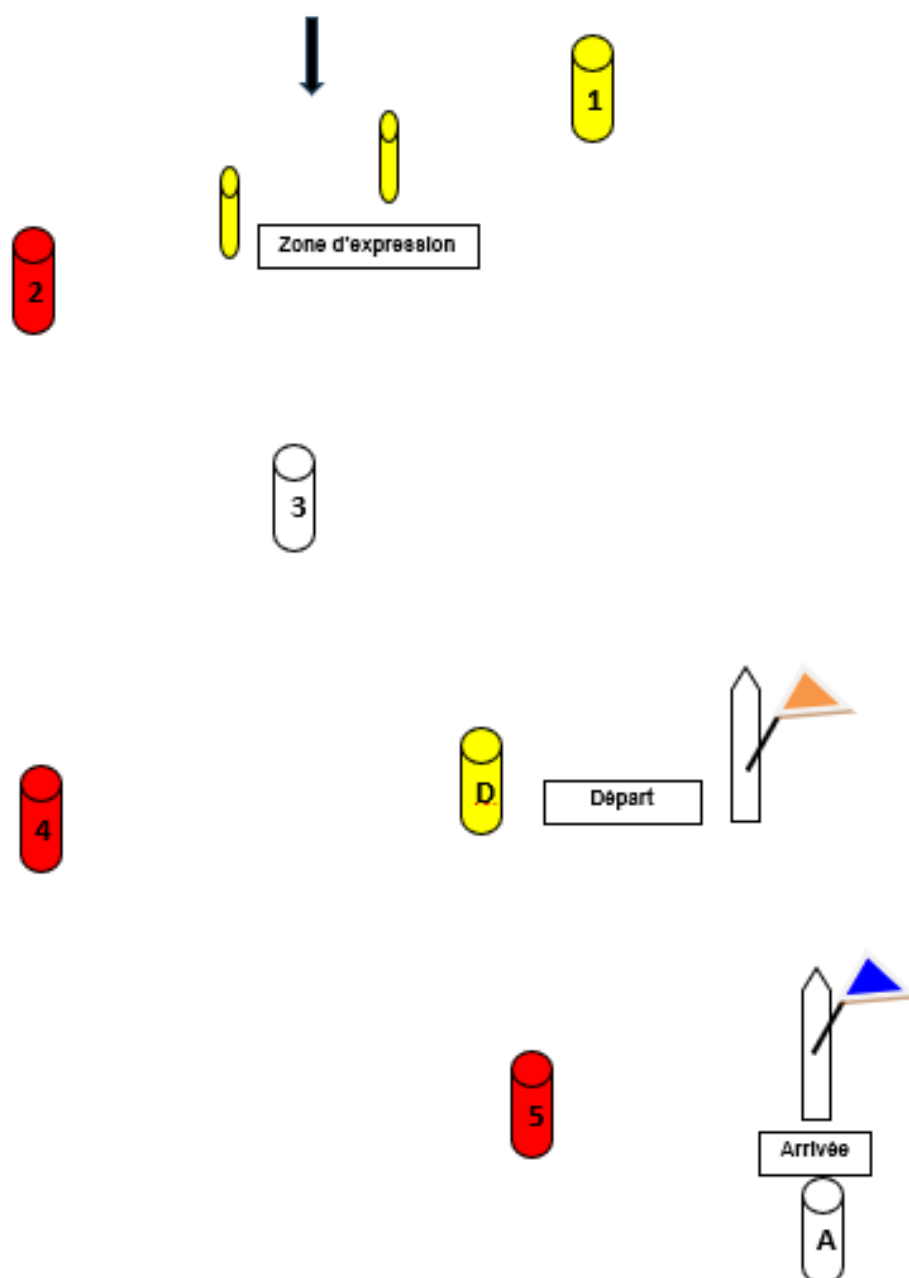
Description du Parcours Banane :

Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – Arrivée (Les marques 1, 2, 3 sont à laisser et à contourner à Bâbord)

Marques :

Départ	1	2	3	Arrivée
Bateau Comité à Tb + Bouée Jaune à Bb	Bouée Jaune	Bouée Rouge	Bouée Blanche	Bateau Comité à Bb Bouée Blanche à Tb

Parcours 4 : Slalom - Flamme Numérique n°4



Description du Parcours Slalom :

Départ – 1 – 2 – 3 – 4 – 5 - Arrivée (Les marques 1, 2, 4 sont à laisser et à contourner à Bâbord,
La marque 3 est à laisser et à contourner à Tribord)

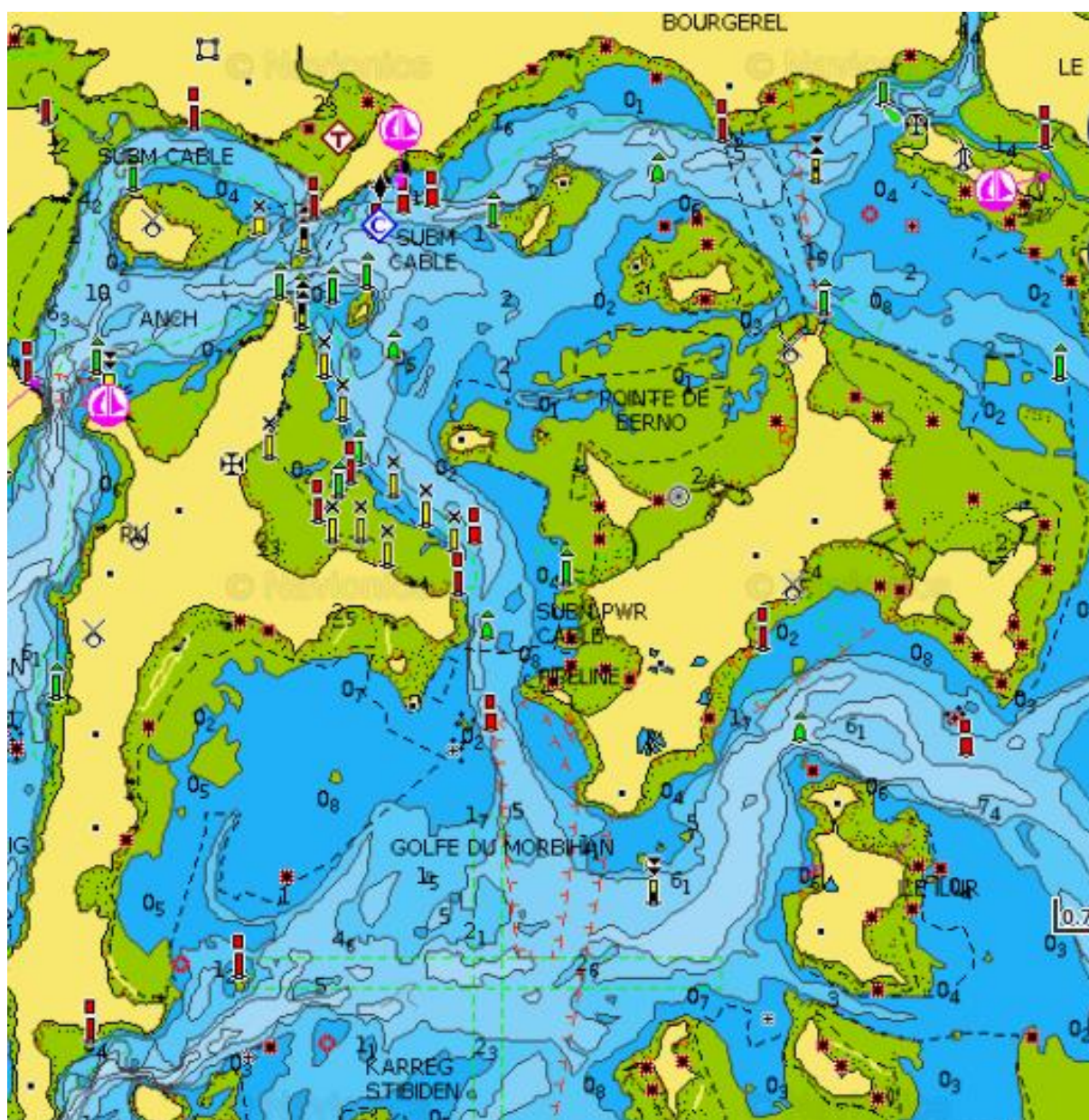
Marques :

Départ	1	Zone d'expression	2	3	4	5	Arrivée
Bateau Comité à Tb + Bouée Jaune à Bb	Bouée Jaune	2 Frites jaunes	Bouée Rouge	Bouée Blanche	Bouée Rouge	Bouée Rouge	Bateau Comité à Bb Bouée Blanche à Tb

Parcours : Raid

Un parcours Type Raid pourra être proposé. Il sera décrit par un Avenant et présenté au plus tard lors du Briefing coureurs en fonction de la météo.

Ce parcours « Raid » s'effectuera dans la zone ci-dessous.



Le parcours Raid pourra commencer par une bouée de dégagement si le Bateau Comité arbore le Pavillon D.

Le parcours Raid pourra être réduit à toutes les marques de parcours.